

8. DÉLAI DE NON-CONFORMITÉ

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Taux	100 %	200 %	300 %	400 %
Montant	145,00 €	290,00 €	435,00 €	580,00 €

Lorsqu'un contrôle du SPANC conclut à une non-conformité présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement, les travaux de mise en conformité doivent être réalisés dans un délai maximal de 4 ans à compter de la notification. En cas de vente du bien, ce délai est réduit à 1 an à compter de la signature de l'acte de vente. Cependant, si la non-conformité relève d'un dysfonctionnement important mais sans danger immédiat ni pollution avérée, aucun délai strict n'est imposé par l'arrêté, mais des travaux peuvent être exigés dans un délai raisonnable fixé localement. Toutefois, en cas de vente, le système doit également être mis en conformité dans un délai de 1 an.

Dans le cas d'une absence totale de système d'assainissement, le propriétaire est tenu de réaliser une installation complète dans un délai généralement inférieur à un an, fixé par le SPANC dans sa mise en demeure.

Enfin, les cas de défaut d'entretien ou d'usure normale ne sont pas considérés comme des non-conformités réglementaires, mais donnent lieu à des recommandations, sans obligation immédiate de travaux, sauf si la vente du bien est envisagée. Le tableau officiel peut être consulté en annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012 sur Légifrance ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025835036#LEGIARTI000025880031>

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) établit, à l'issue de chaque visite, un diagnostic de l'installation. Afin de faciliter la compréhension du résultat du contrôle et de garantir une équité de traitement entre les usagers, la Communauté de Communes utilise un tableau de situation. Ce tableau permet de classer chaque installation en fonction de son niveau de conformité réglementaire et des éventuels risques pour la santé ou l'environnement.